



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

matériel roulant

Question écrite n° 66083

Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'état déplorable des trains de banlieue en région parisienne. En effet, les voitures des RER sont couvertes de tags des roues jusqu'au toit. Outre leur aspect peu esthétique, ces graffitis contribuent au sentiment d'insécurité qui règne dans le réseau ferroviaire francilien qui ressemble de plus en plus au métro de New York il y a trente-cinq ans. Il est indispensable que ce service public, s'il veut à nouveau inspirer confiance et attirer les usagers, se donne les moyens, non seulement de lutter contre l'insécurité qui s'y développe, mais aussi de rassurer les voyageurs par la propreté et l'entretien des voitures. Il est donc nécessaire de faire surveiller les dépôts dans lesquels les peintres amateurs ont probablement accès aux trains et également de nettoyer les voitures qui ont été taguées. Il serait en effet inconcevable que la SNCF donne l'impression qu'elle renonce face aux délinquants et qu'elle leur abandonne ses matériels roulants qui relèvent de la propriété publique. Il lui demande en conséquence s'il entend donner des instructions pour que les voitures du réseau ferroviaire soient protégées des tagueurs et régulièrement nettoyées lorsqu'elles ont tout de même été dégradées.

Texte de la réponse

Depuis quelques mois, le matériel roulant utilisé sur les lignes SNCF d'Ile-de-France est particulièrement visé par les tagueurs, notamment sur la ligne C du RER. Ce phénomène intervient au moment où l'atelier d'entretien des Ardoines, situé sur la commune de Vitry-sur-Seine, effectue le renouvellement du contrat d'entretien avec une entreprise privée spécialisée. A ce phénomène conjoncturel, est venue s'ajouter une tension actuelle sur les moyens en termes de matériel qui n'a pas permis de traiter le vandalisme avec toute l'efficacité et la rapidité nécessaires. Toutefois, une opération massive de nettoyage a été entreprise durant l'été, période de moindre trafic sur le réseau permettant l'immobilisation du matériel. Quoi qu'il en soit, en dehors du nettoyage, plusieurs actions sont en cours pour éviter l'apposition de tags. La plus importante concerne la mise en sûreté des sites de stationnement des rames. L'étendue de la ligne C rend la tâche complexe avec une vingtaine de sites recensés. Une protection efficace passe par la réduction de leur nombre, action qui permettra également l'amélioration de la régularité. Par ailleurs, les recherches se poursuivent avec l'aide des services de la police pour identifier les auteurs des tags.

Données clés

Auteur : [M. Jean Marsaudon](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66083

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5310

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7277